

## **Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 26 Septembre 2024**

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 septembre 2024. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Jeudi 26 septembre 2024.

### **ORDRE DU JOUR :**

- I. APPROBATION DU PV DU 30 AOÛT 2024**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. RESSOURCES HUMAINES**
- V. URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VIII. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- IX. PROCHAINE RÉUNION**

**Présents :** Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Stéphane BRADAC

**Excusés :** Annick GOUINEAU, Jérôme TISSIDRE, Olivier BURY

**Secrétaire de séance :** Francis BORDET

---

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Messieurs Hapiot et Vincent ont présenté leur projet de réhabilitation de la maison sise 7, impasse des Pêcheurs ainsi que celui de construction d'un atelier pour accueillir des artistes en résidence.

L'architecte Jean Piguët a présenté le nouveau projet d'atelier tenant compte des observations de l'Architecte des Bâtiments de France et du Maire. Le bâtiment projeté n'est plus parallèle à la rue des Armateurs mais perpendiculaire et installé à proximité du garage de la propriété voisine, seul le pignon de l'atelier donnant sur la rue.

Deux permis seront déposés en 2024 :

- le premier pour la réhabilitation de la maison d'habitation dont messieurs Hapiot et Vincent ont précisé qu'il était leur priorité,
- le second pour la création de l'atelier.

### **I. APPROBATION DU PV DU 30 AOÛT 2024**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### **II. QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### **1) Remplacement de la chaudière au logement du Presbytère et de la porte de l'agence postale intercommunale**

Le système de chauffage du logement locatif 4, rue du presbytère doit être changé ainsi que la porte d'entrée de l'agence postale intercommunale.

OBJET DES TRAVAUX	ENTREPRISE	PRIX TTC
Pompe à chaleur	ACE	12 963.20€
	DUPRÉ	13 657.59€
	AQUASERVICE	13 202.38€
Porte de l'agence postale intercommunale	GEAY	4 071.02€
	BERUSSEAU	3 010.69€
	DURAND	3 593.98€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les devis :

- Pompe à chaleur : ACE 12 963.20€
- Porte de l'agence postale : BERUSSEAU 3 010.69€

## **2) Convention pour l'exploitation de la base nautique**

Considérant l'observation des pratiques ayant eu cours lors de la saison 2023,

Considérant la modification du tarif du droit de place pour l'occupation de la parcelle AC90,

Entendu l'exposé du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

## **3) Devis port, baignade et entretien des sanitaires**

Le Maire fait une présentation du bilan de la saison 2024 et soumet au Conseil Municipal les devis pour l'entretien des équipements liés à l'activité du port ainsi que pour l'accueil des plaisanciers présentés par M Gatineau, gérant de la SARL Les Canotiers. Le Maire fait état que compte tenu de la spécificité des prestations assurées et de la nécessité de la proximité, il a été dans l'impossibilité de trouver d'autres prestataires pouvant réaliser ces prestations.

### **DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS LIES A L'ACTIVITE DU PORT (SARL Les Canotiers)**

- Le ramassage des poubelles sur les quais, la baignade, le port et le Pré Valade,
- Le nettoyage des deux sanitaires (Rue du Port et Pré Valade) les week-ends et jours fériés du 22 juin au 29 septembre 2024,

D'un montant de 3360.00€ TTC

### **DEVIS POUR POSE, ENTRETIEN ET DEPOSE DES LIGNES D'EAU DE LA BAIGNADE (Luigi GATINEAU)**

D'un montant de 750.00 € TTC.

### **DEVIS POUR L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS, GESTION DU PORT (Luigi GATINEAU)**

- Forfait annuel de 1195.00 € TTC  
Auquel s'ajoute (TTC) :
- 3.84 € par escale à la journée,
- 13.44 € par escale à la semaine,
- 23.11 € par escale au mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les trois devis ci-dessus.

## **4) Modification des tarifs de location des salles**

Le tarif de location des salles municipales à l'heure évolue comme suit :

- Associations de Port d'Envaux : 2.90€
- Associations Hors commune : 3.50€
- Professionnels : 4.00€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces nouveaux tarifs.

### 5) Virements de crédits

Le Maire rend compte de sa décision prise dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal de la Commune de Port d'Envaux. Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et de la Commune de Port d'Envaux lors de sa séance la plus proche.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
2135 (21) -121 : Install générale Agencements, aménagements	1300,00		
2135 (21) - 81 : Install générale Agencements, aménagements	2700,00		
2152 (21)- 190 : Installations de voi- rie	300,00		
2158 (21) - 87 : Autres installations, matériel et outillage	-6500,00		
2158 (21) - 89 : Autres installations., matériel et outillage	2200,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

#### 1) Transports scolaires

Un parent a signalé que son enfant âgé de 2 ans et demi prenait le bus scolaire à la Haute Pomme-raie et qu'il n'y avait pas d'agent accompagnateur dans le bus à cet arrêt.

Actuellement, un accompagnement est mis en place par le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) uniquement entre les 2 écoles du Regroupement Pédagogique Intercommu-nal(RPI) et non sur toute la ligne.

A défaut de mise en œuvre de cette mesure sur toute la ligne, la Région qui subventionne cet ac-compagnement mettra fin à la prise en charge du transport des enfants en classe de maternelle à compter de la rentrée 2025.

#### 2) Point sur la rentrée

Un agent a repris son travail, deux autres sont toujours en arrêt. Le remplaçant de la cantinière de Crazannes donne entière satisfaction.

Les dossiers de demande de prise en charge pour les élèves dépendant des Maisons Départemen-tales des Personnes Handicapées (MDPH) ont tous reçu un avis favorable. Les élèves bénéficieront d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED) pourra tenir ses permanences à Crazannes.

La direction unique pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal est actée depuis le 2 sep-tembre à titre expérimental pour l'année scolaire 2024/2025.

Les enfants des écoles seront réunis à Crazannes pour les cérémonies du 11 novembre.

Le Conseil d'école se tiendra le mardi 5 novembre à Crazannes.

#### IV. **RESSOURCES HUMAINES**

##### 1) **Organisation du personnel technique**

L'organisation mise en place semble donner satisfaction.

Le Maire a rappelé que l'agent de surveillance de la voie publique n'a pas vocation à avoir autorité sur les autres agents et qu'une de ses missions consiste à retransmettre les directives des élus.

##### 2) **Prévoyance santé et Prévoyance maintien de salaire**

La prise en charge de la Prévoyance maintien de salaire par la collectivité sera obligatoire et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une prise en charge à hauteur de 50% par la collectivité.

La prise en charge de la prévoyance santé sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

##### 1) **Point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Maire a fait état qu'aucun avis défavorable n'avait été à ce jour constaté de la part des personnes publiques associées. Des observations ont été formulées dont il faudra tenir compte.

##### 2) **Enquête publique pour le PLU**

Le projet de plan local d'urbanisme qui a été soumis à l'avis des personnes publiques associées va se poursuivre avec l'enquête publique qui va s'opérer du 22 octobre au 23 novembre 2024. Les personnes intéressées par le PLU sont invitées à présenter leurs doléances au commissaire-enquêteur qui tiendra des permanences à la Mairie pendant cette période.

##### 3) **Dépérissement de nos taillis et leur renouvellement**

Compte rendu de la réunion sur le terrain du 26 septembre 2024 avec :

- Le GDF 17 (Centre Départemental Forestier) : Michaël Martin,
- Le CNPF (Centre National de la Propriété forestière) : Alain Rousset,
- Alliance Forêt Bois (entreprise chargée de réaliser les travaux d'abattage et d'enlèvement) : François Charron et Mathieu Briez.

La réunion s'est tenue sur les parcelles d'un propriétaire possédant 30 hectares, chemin du Chêne Besson, l'objectif des travaux engagés étant d'éliminer le châtaignier dépérisant.

1321 hectares de massif boisé sur Port d'Envaux, Ecurat et Plassaysont partagés entre 82 000 propriétaires avec en moyenne des parcelles de 31 ares,peuplées avec 30% de châtaigniers.

Pour les travaux de coupes, il y a possibilité à partir de 10 hectaresou obligation à partir de 20 hectares de mettre en œuvre un document de gestion avec le CNPF et le GDF.

Les boisements naturels de chênes sont à 80 % des chênes pédonculés peu adaptés au changement climatique à venir.Les plants qui seront utilisés pour reboiser sont des chênes pubescents et sessiles.

Destination du bois récolté : copeaux pour bois énergie et approvisionnement des collectivités.

Il est à noter une forte déception du GDF vis-à-vis du travail engagé qui a dû être interrompu face aux pluies importantes rendant les chemins impraticables. Ce chantier sylvicole, pour le GDF, devait être une vitrine.

Les branches élaguées sur le chemin d'accès au chantier pour le passage des engins seront broyées et les chemins communaux seront remis en état à la fin des travaux.

##### 4) **Rapport sur l'artificialisation des sols concernant le Zéro Artificialisation Nette**

Dans le cadre de l'atteinte de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050 et les obligations de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, prévoit la nécessité pour le Maire compétent en matière de document d'urbanisme, de présenter un rapport local triennal de l'artificialisation des sols.

Le rapport fait état en 2024 de la consommation (et non de l'artificialisation des sols) des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) exprimée en nombre d'hectares et prend soin de :

- Différencier les consommations par types d'espaces,
- Les différencier en pourcentage au regard de la superficie du territoire couvert.

Sur le même territoire, le rapport précise la transformation d'espaces urbanisés ou construits en espaces naturels, agricoles et forestiers en cas de renaturation.

Le Maire présente au Conseil Municipal ce rapport.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194,

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols et notamment son article 3,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.101-2-1, L.153-27 et R.101-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2231-1 et R.2231-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration,

Vu le rapport triennal 2024, annexé à la présente délibération,

Considérant les conclusions du débat sur les constats et la trajectoire à atteindre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'acter le bilan triennal,
- D'autoriser le Maire à poursuivre la trajectoire de diminution engagée et constatée,
- D'autoriser le Maire à communiquer cette analyse aux représentants de l'Etat, au Président de conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et au Président de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents,

#### **5) Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière à ciel ouvert de calcaire au lieu-dit Les Râles sur la commune de Plassay**

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale présentée par la société SEC TP relative au projet de renouvellement et d'extension de la carrière exploitée au lieu-dit Les Râles sur la commune de Plassay,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.181-38,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet.

## **VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Travaux réalisés par les employés du service technique**

- Divers travaux au profit des écoles,
- Dépannage du chauffe- eau de la salle des fêtes,
- Remise en peinture du tuyau de gaz de la salle des fêtes,
- Entretien et réparation du matériel technique,
- Elagage avec le lamier et le broyeur de la CDC,
- Remplacement de la porte du local pompe sur le plateau sportif,
- Enlèvement de la vigne vierge sur la plaque, place de la Marine,
- Débroussaillage, tonte et entretien des espaces verts,
- Pose du panneau d'orientation au parking des Lapidiales,
- Réfection du parquet de la salle de bains du logement communal rue des lapidiales

## **2) Programme de travaux de voirie 2024 (point à temps automatique)**

Le point à temps est planifié en semaine 40, première semaine d'octobre mais pour cause de météo défavorable il n'apas pu être entrepris dans les Communes voisines, ce qui pourrait être problématique pour notre Commune à cette époque de l'année.

## **3) Projet de travaux au gîte communal**

Il est envisagé de déplacer la salle de bain et d'agrandir la cuisine. Les travaux pourraient débuter en janvier 2025.

## **VII. INTERCOMMUNALITÉ**

### **1) Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25 septembre 2024**

Entre autres sujets abordés lors du Conseil Communautaire, il a été traité de l'attribution des subventions aux associations et une présentation du bilan du raid humanitaire « Castel' Trophy » auquel a participé un équipage port d'Envallois a été faite.

### **2) Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical de Cyclad du 23 septembre 2024**

Le passage de la redevance des ordures ménagères à une taxe n'a pas été voté par le Conseil Communautaire car la taxe est calculée en fonction de la valeur locative de la maison, ce qui défavoriserait les personnes seules.

D'autres solutions pourraient être envisagées qui tiendraient compte de la quantité des déchets produits avec un nombre de passages définis (à la levée ou à la pesée).

Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'à compter de janvier 2026, les particuliers accèderont à la déchetterie avec un « Pass » qui actionnera l'ouverture d'une barrière. Ils auront droit à 24 passages par an. Ce « Pass » sera mis en place pour les professionnels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **3) Compte-rendu du Comité Syndical du SYMBA du 18 septembre**

Le Comité Syndical a porté sur le débat d'orientation budgétaire 2025

Une nouvelle compétence : La GEMAPI, des dépenses qui augmentent, la capacité d'autofinancement qui diminue constituent les éléments qui expliquent la proposition d'augmentation des cotisations.

Par ailleurs, le Président a souligné qu'il n'y avait pas eu d'augmentation des cotisations depuis 2018.

Pour Cœur de Saintonge une hausse de + 17%, soit une augmentation de 923 euros et un montant de cotisation 2025 de 6203 €. Il y a aura reconduction de cette augmentation sur les 3 années à venir.

### **4) Compte-rendu réunion du SYMBA du 4 septembre**

Cette réunion avait pour objet de préparer le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) qui est un document permettant au SYMBA de planifier les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau dont il a la responsabilité.

La durée d'un PPG est de 4 ans, l'actuel se termine en 2025.

Pour chacun des cours d'eau : Troquant, Péré et Font Morte les enjeux ont été priorisés de 1 à 3 :

1. Intérêt faible
2. Intérêt moyen
3. Intérêt fort

Les enjeux sont au nombre de 5

1. Ripisylve : Absence de ripisylve et présence d'embacles. On parle d'embacle lorsque 50% du cours d'eau est obstrué.
2. Diversité du lit mineur : uniformité des substrats et des écoulements.
3. Continuité écologique : présence ou non d'ouvrages qui font obstacle à la continuité écologique.

4. Elevage : piétinement, abreuvoirs.

5. Morphologie : rectiligne rectifié.

Deux autres cours d'eau potentiels ont été examinés à Saint James et à saint Saturnin pour lesquels le SYMBA va demander à la DDTM de se prononcer.

## VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

### 1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Comptoir du Tourisme	Exposition canika	1 au 29/09	Une exposition de qualité pour cette dernière mise à disposition du Comptoir du Tourisme. Les élèves de la classe CE1 sont venus visiter l'expo. Suite à cette visite, une exposition des œuvres des enfants sera visible dans leur classe.
Raquette PE	Assemblée Générale	05/09	30 adhérents en 2023, 35 en 2024, d'autres personnes jouent en payant à l'heure.
Pickleball	Assemblée Générale Extraordinaire	05/09	Proposition de nouveaux statuts avec l'affiliation à la FFT. 50 licenciés cette année.
Mairie	Journée des Associations	07/09	La pluie a repoussé les participants à l'intérieur de la salle, cela a été très bénéfique, plus de convivialité. Plus de passage que l'an dernier, des contacts et des réservations ont été prises.
Lapidiales	Assemblée Générale	08/09	Cette assemblée générale clôture la saison Japon - Corée, saison exceptionnelle avec une très belle qualité de sculpteurs. Le programme de l'année 2025 verra la présence de sculpteurs des pays d'Afrique Australe.
Viv'Envaux	Randonnée gourmande semi-nocturne	14/09	Soirée agréable, très positive avec 500 participants.
	Yoga	18/09	Nouvelle activité sur la commune à la salle de musique jusqu' à fin septembre, ensuite au comptoir du Tourisme, les mercredis soir de 19h30 à 20h45 (adultes) - jeudis matin 9h-10h15 (séniors débutants)- 10h30 à 10h45 (mobilité réduite).
Les Mouettes Rieuses	Assemblée Générale	20/09	Le bilan d'activités a été fait, le bon bilan financier a permis à l'APE d'aider l'école pour un montant de 5306 € : séjour multisports au Chambon (4000 €), achat des livres...
Rugby	Assemblée Générale	20/09	Participation à plusieurs tournois, retransmission des matches de la coupe du monde, soirée années 80. Ils demandent toujours la réfection de la pelouse cet automne. Le bureau actuel est démissionnaire, un nouveau sera élu.

## 2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Les Bouchées doubles	Assemblée Générale	29/09	10h : petite salle Polyvalente
Mairie	Repas des Séniors	06/10	12h : Sur invitation
Cirque de France		8 et 9/10	A la salle Polyvalente
Mairie	Randonnée	13/10	9h : "Départ du pré Valade pour " une vie de château"
Panloy	Soirées Hantées	26 et 31/10 1 et 2/11	
Panloy	Chasse au trésor d'Halloween	19, 20, 25, 26, 27, 31/10	

## IX. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

### 1) Formation sur l'usage du défibrillateur

Une formation à l'usage du défibrillateur se tiendra le mardi 29 octobre de 18h00 à 19h00 au profit des associations en salle de réunion de la Mairie.

## X. **PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 19h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.